



# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 06 juillet, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOURG-SUR-INDRE, se sont réunis sous la présidence de Monsieur VAILLANT Frédéric à 20 heures 00 – **salle du conseil**, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 30 juin 2022.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BARRANGER Nathalie, SIARD Chantal, CHOLIERE Christine, SCEATS Fabienne, CASTILLE Sandrine, JEANVOI Nicole et KLIMCZAK Maggy ;

Messieurs VAILLANT Frédéric, ANTIGNY Frédéric, SAVARY Yannick, LIGAUD Guy, BOISSEAU William, MERLET Pascal, COLLIN Alexis et ERTEL Sébastien.

---

Monsieur VAILLANT Frédéric, Maire, fait l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint pour débiter la séance.

Madame KLIMCZAK Maggy est désignée secrétaire de séance.

### L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 08 juin 2022
2. Rapports des commissions *et délibérations* :
  - *Maison médicale : travaux complémentaires suite attribution DETR*
  - *Ecole : acquisition de mobiliers urbains pour la cour*
  - *Avancements de grades 2022 (ATSEM et Adjoint technique principaux de 1<sup>ère</sup> classe)*
3. Questions diverses
  - *Avis du Conseil Municipal – révision complète de l'arrêté de 2013 portant classement des communes particulièrement exposées au risque feux de forêt*

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 08 juin 2022

R.A.S.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

#### 2. Rapport des commissions *et délibérations*

##### A- Commission « Actions périscolaires et scolaires »

Monsieur ANTIGNY indique que :

- Pour la rentrée prochaine, 101 élèves sont inscrits à ce jour et répartis comme suit en 4 classes :
  - 11 PS - 9 MS - 11 GS soit une classe de 31 élèves,
  - 14 CP - 7 CE1 soit une classe de 21 élèves,
  - 6 CE1 - 14 CE2 soit une classe de 20 élèves,
  - 12 CM1 17 CM2 soit une classe de 29 élèves.

L'équipe enseignante sera la suivante :

- Madame TCHA pour les maternelles,
  - Madame DOMINE pour les CP et CE1,
  - Madame ANGUILE (également Directrice) pour les CE1 et CE2,
  - Madame GRIALOU pour le remplacement de Madame ANGUILE un jour par semaine (décharge du poste de direction),
  - Madame BORGNIET pour les CM1 et CM2,
  - 1 enseignant complémentaire (poste à 50%) pour épauler les classes à effectifs conséquents.
- Le conseil d'école s'est déroulé le 24 juin dernier, Madame ANGUILE a fait part des différents projets pour 2022/2023, à savoir :
- la rentrée se déroulera en musique avec la venue d'un groupe de jazz,
  - un rallye découverte sera coorganisé avec la bibliothèque,
  - les élèves travailleront sur un aménagement de la cour avec pour objectif de le présenter à Monsieur le Maire mi-décembre 2022,
  - d'autres projets d'aménagements de la cour sont en cours de finalisation (poulailler, jeux extérieurs...),
  - les classes du CP au CM2 bénéficieront de 12 séances de natation à la piscine de Loches.  
La classe de CP-CE1 ira au premier trimestre, une séance par semaine.  
Les classes de CE1-CE2 et de CM1-CM2 s'y rendront pour un apprentissage « massé », c'est à dire, chaque jour pendant 3 semaines, soit 4 séances par semaine, au mois de mars 2023.
- Cette année scolaire a été riche en projets réalisés par les élèves dont chacun peut profiter : le TOTEM, les panneaux et les nids d'insectes.
- Les enfants de la garderie ont également participé à la fabrication du radeau pour la manifestation « Label Eau » à AZAY-SUR-INDRE, lequel s'est classé 2<sup>ème</sup>.
- La fête de l'école ainsi que la kermesse se sont déroulées ce weekend.
- Pendant cette pause scolaire, des travaux à l'école vont commencer :
- réhabilitation du réfectoire (peinture et carrelage),
  - une étude va être menée concernant la problématique des consommations d'eau (robinets et sanitaires souvent bloqués),
  - l'achat de tables, de bancs et d'une boîte à livre pour la cour de l'école est en cours de finalisation.
- Le grand ménage est prévu les 22 et 23 août prochains.
- Restauration scolaire :
- suite à l'entrevue avec la société « RESTORIA » en date du jeudi 30 juin, il a été convenu :
    - ✓ l'augmentation des tarifs de 8% prévue initialement en juin est ajournée,
    - ✓ une première augmentation de 4% interviendra en septembre 2022,
    - ✓ puis une seconde augmentation de 4% sera effective au 1<sup>er</sup> novembre 2022.
  - le contrat actuel prenant fin au 25 janvier 2023, un nouvel appel d'offre doit intervenir à la prochaine rentrée scolaire. Celui-ci est en cours de finalisation avec les services de l'A.D.A.C. 37.

## **B- Commission « Actions sociales »**

Madame SIARD informe que :

- Suite à la réunion qui s'est tenue dernièrement en mairie avec les représentants de la structure « Âges & Vies », quant au développement de logements seniors à proximité du bourg, une nouvelle entrevue est prévue le mercredi 20 juillet à 10h00 en mairie.  
La situation géographique de la commune semblerait particulièrement intéresser cet organisme.  
Il reste néanmoins à trouver un site pouvant répondre à l'ensemble de leurs critères d'implantation.
- L'association « PUZZLE » est intervenue en mairie pour le premier « café numérique » : 6 participants dont 3 chambourgeois.
- Lors des dernières fortes chaleurs survenues au mois de juin, une trentaine de personnes « fragiles » ont été contactées afin de s'assurer de leur bien-être et de leurs éventuels besoins.

## **C- Commission « Animation / associations / culture et jeunesse »**

Madame CHOLIERE mentionne que :

- B2X : l'inauguration du projet scolaire « Blason et panneaux », en partenariat avec l'artiste Loïc TELLIER, l'association « B2X », la société AXIMUM (anciennement S.E.S. ») et la municipalité, a eu lieu le vendredi 1<sup>er</sup> juillet dernier.  
Madame CHIOLIERE tient à remercier particulièrement les services techniques pour leur disponibilité et leur réactivité quant à l'installation du totem, des bâches et disques.  
En outre, un encart explicatif de la démarche sera positionné ultérieurement à proximité du totem.
- BULLETIN MUNICIPAL : la maquette est en cours de réalisation (16 pages) et reprendra notamment le calendrier des manifestations d'ici la fin de l'année (voir ci-dessous).  
La distribution est envisagée autour du 14 juillet prochain.
- COMITE DES FÊTES / FÊTE DE L'EAU : l'association est à la recherche de bénévoles supplémentaires pour assurer la bonne organisation de cette manifestation, à savoir le vendredi pour le montage / le samedi pour le service et autres et le dimanche pour le démontage.  
La demande de modification de puissance du P.D.L. du terrain de camping / aire de loisirs a été sollicitée auprès des services compétents ce jour (prévisions de la bascule le 20/07 et du retrait le 24/07).
- MANIFESTATIONS :
  - 14 juillet : concours de boules du S.B.C.
  - 23 juillet : CHAMBOURG au bord de l'eau
  - 14 août : Bal des pompiers (à AZAY-SUR-INDRE)
  - 04 septembre : Fêtes des associations (10h – 13h)
  - 18 septembre : manifestation organisée par « à l'encre d'm » (projet à finaliser)
  - 24 septembre : festival de jazz
  - 08 et 09 octobre : les créatives
  - 23 octobre : journée de l'environnement
  - 26 novembre : Sainte-Barbe
  - 03 décembre : marché de Noël en extérieur et spectacle de Noël offert par la municipalité
- SHOT : Le passage du jury pour le concours des maisons fleuries aura lieu samedi 09 juillet (17 maisons en lisse). La création d'une catégorie « enfants » est particulièrement appréciée.  
A ce titre, Monsieur le Maire fait part des dégradations florales survenues dernièrement sur le premier pont à l'entrée de la commune (2 jardinières ont été vandalisées).

## **D- Commission « Artisanat / commerces / communication et nouvelles technologies »**

Monsieur SAVARY expose qu'il a juste rendez-vous avec Monsieur BONSENS de la C.C.L.S.T. quant à l'évolution du devenir du local de la boucherie.

## **E- Commission « Bâtiment et voirie »**

Madame BARRANGER précise que :

- **ECOLE** : les travaux de réhabilitation du réfectoire débiteront après demain (société MIGUENS pour le carrelage, suivit de la société ECS pour la plomberie et enfin l'entreprise GADIN pour la peinture). Suite au projet en cours d'amélioration de l'environnement scolaire développé en collaboration avec les élèves du groupe scolaire « Jean Moulin », la première étape va être finalisée ce soir avec l'acquisition de bancs et tables multicolores et d'un nid à livre (voir délibération n° 202207-D33 ci-dessous) qui sera complétée cet été par le traçage d'un terrain de football.  
Une autre réflexion est menée avec eux sur les éventuels aménagements souhaités sur la commune.
- **EGLISE** : un survol de l'église par un drone est prévu demain afin de réaliser des prises de vues aériennes dans le cadre d'une inspection technique du bâtiment, pignon et couverture.
- **MAISON MEDICALE** : Initialement seule une partie du devis fourni par la société B.M.R. avait été retenue en l'absence de notification de décision de la part des services de l'Etat quant à la demande de subvention déposée en date du 14 janvier 2022. Suite à l'avis d'attribution de la subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) reçu en mairie en date du 07 juin 2022, les travaux complémentaires non retenus au départ peuvent dorénavant être engagés.  
Au terme de cette seconde phase de travaux, le bâtiment aura bénéficié d'une réhabilitation complète.
- **MARQUAGES AU SOL** : l'entreprise NICOLAS SIGNALISATION est intervenue du 20 au 24 juin.
- **PASSAGE A NIVEAU N°70** : suite aux travaux réalisés dernièrement par la société S2R, une reprise provisoire de l'enrobée a été réalisée. La remise en l'état sera finalisée entre le 07 et 19 juillet entraînant de nouveau la fermeture de la voirie.
- **VOIRIE / GROUPEMENT DE COMMANDES** : les travaux ont débuté chemin des Lambons (purge) et débiteront demain au lieu-dit « La Monnerie ».
- **VOIRIE / INTEMPERIES** : la société COLAS a confirmé son intervention le 18 et le 22 juillet prochains (les riverains en seront informés par flyer au préalable).

*Délibération : Maison médicale / travaux complémentaires suite attribution DETR*

ENTREPRISES	PRESTATIONS	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
B.M.R.	Maçonnerie et ravalement	66 850.00 €	80 220.00 €
<b>MONTANT GLOBAL</b>		<b>66 850.00 €</b>	<b>80 220.00 €</b>

**Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver ces travaux complémentaires de réfection du bâtiment (n° 2022-07-D32).**

*Délibération : Ecole / Acquisition de mobiliers urbains pour la cour*

ENTREPRISE	PRESTATION	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
DIRECT JEUX	Table-bancs et bancs multicolores	3 442.00 €	4 130.40 €
DIRECT JEUX	Nid pour livre	845.00 €	1 014.00 €
<b>MONTANT TOTAL</b>		<b>4 287.00 €</b>	<b>5 144.40 €</b>

**Une délibération est prise à l'unanimité pour valider ces acquisitions (n° 2022-07-D33).**

## **F- Commission « Environnement / habitat / qualité de vie et urbanisme »**

Monsieur le Maire fait un point sur les dossiers en cours :

- CHEMINEMENTS PIETONNIERS : Suite à la collaboration avec les services de la D.D.T. et de l'A.D.A.C., le cahier des charges pour le recrutement d'un maître d'œuvre est finalisé et la procédure pourra être lancée au mois de septembre prochain.
- CIMETIERE : l'extension du columbarium doit intervenir pendant la période estivale (livraison du matériel prévue semaine prochaine).
- DEPÔT SAUVAGE : un dépôt sauvage a lieu le 26 juin dernier à l'Isle Thimée. Une plainte a été déposée à la Gendarmerie et est toujours en cours d'instruction. Dans l'attente, celui-ci ne peut être nettoyé (sauf si des intempéries venaient à menacer le site et craindre le déversement dans la rivière).
- EGLISE : rappel du survol de l'église par un drone demain.
- LES HELAS (VILLADIM): une première réunion de chantier est prévue vendredi 08 juillet.
- Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) : l'enquête publique se déroulera du lundi 19 septembre au mercredi 19 octobre 2022 inclus avec 3 permanences de Monsieur GAYNO (commissaire enquêteur).
- Plan Local d'Urbanisme intercommunal (P.L.U.i.) : une première réunion a lieu demain matin à ce sujet.
- PONTS ROMAINS : suite aux difficultés liées à l'entreprise I.D. VERDE, le chantier devait être finalisé d'ici la fin du mois de juillet (du moins c'est l'engagement pris par les nouveaux responsables nommés par la société). Une réception des travaux devra être prononcée à ce titre. Celle-ci sera d'ores et déjà provisoire compte tenu de l'état actuel des plantations réalisées au mois d'avril dernier.
- RD 943 : Les travaux débuteront en septembre sous réserve de la disponibilité des entreprises et devraient être achevés fin 2022 – début 2023.

## **G- Commission « Finances »**

*Délibération : Avancements de grades 2022*

Monsieur le Maire soumet au vote les propositions d'avancements de grades au titre de l'exercice 2022 :

- la **suppression** d'un emploi d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (23.72/35<sup>ème</sup>) à compter du **1<sup>er</sup> novembre 2022** et la **création** d'un emploi d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (23.72/35<sup>ème</sup>) à compter du **1<sup>er</sup> novembre 2022**.

- la **suppression** d'un emploi d'Adjoint Technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du **1<sup>er</sup> décembre 2022** et la **création** d'un emploi d'Adjoint Technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du **1<sup>er</sup> décembre 2022**.

**Une délibération est prise à l'unanimité pour entériner ces suppressions et créations de postes correspondants aux avancements de grades au titre de l'exercice 2022 (n° 2022-07-D34).**

## **3. Questions diverses**

*Avis du Conseil Municipal – révision complète de l'arrêté de 2013 portant classement des communes particulièrement exposées au risque de feux de forêt*

Monsieur le Maire expose la nécessité de révision complète de l'arrêté préfectoral portant classement en massif à risque d'incendie les forêts situées sur trente massifs forestiers du département d'Indre-et-Loire suite aux différents épisodes de sécheresse et de canicule survenus ces dernières années.

La commune, particulièrement exposée à ce risque, serait classée dorénavant en « Priorité 1 ».

Au vu de l'article R 132-2 du Code Forestier, cette évolution nécessite l'avis des communes concernées et à défaut de réponse dans un délai de deux mois suivant cette requête, la réponse de chaque collectivité est réputée favorable.

L'assemblée délibérante émet un avis favorable à **l'unanimité** sous réserve de disposer des moyens financiers, humains et matériels nécessaires pour répondre à ces nouvelles contraintes sans impacter le budget déjà restreint par la situation actuelle (réformes, crise sanitaire, crise économique ...) ; et d'une police du Maire renforcée pour mettre en application cette disposition auprès des propriétaires privés.

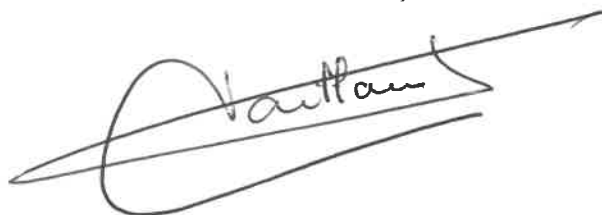
*La séance est clôturée à 21h00*

*Date du prochain conseil municipal : mercredi 07 septembre 2022 à 20 h 00*

**PROCES VERBAL DU MERCREDI 06 JUILLET 2022**

**SIGNATURES**

Le Maire,



VAILLANT Frédéric

Le secrétaire de séance

